

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 juillet 2020

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 23 et 24 juillet 2020**

**2020 DJS 50** Subventions (12.000 euros) à 4 associations parisiennes proposant des activités à vélo (6e, 19e, 20e).

**M. Pierre RABADAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à quatre associations Parisiennes proposant des activités à vélo ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée au Comité départemental de cyclotourisme de Paris CODEP 75 (n°16903 / 2020\_07322) - 38 bis Quai de la Marne (19e).

Article 2 : Une subvention de 5.500 euros est attribuée à l'association Cocyclette (n°193441 / 2020\_02935) – 58, rue de la Py (20e).

Article 3 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée au Vélo Club Saint Germain-des-Près (n°191342 / 2020\_02430) – 4 B rue Dupin (6e).

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Animation Insertion et Culture Vélo AICV (n°567 / 2020\_02570) – 38 B Quai de la Marne (19e).

Article 5 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 12.000 euros, seront imputées sur la section de fonctionnement du budget 2020 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**